

## DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE GABRIEL ATTAL

### L'U2P salue un discours offensif en faveur du travail, de l'indépendance et de la souveraineté

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.01.04

Paris, 30 janvier 2024

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Pauline Wicky

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[pwicky@u2p-france.fr](mailto:pwicky@u2p-france.fr)

#### PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,7 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Le discours de politique générale de Gabriel Attal témoigne d'une ambition forte et d'une vraie détermination.

Au nom des chefs d'entreprise et en particulier des artisans, commerçants et professionnels libéraux qui sont parmi les forces vives du pays et qui « ne comptent pas leurs heures », l'U2P soutiendra plusieurs orientations qu'elle juge favorables et souhaitera participer à leur concrétisation aux côtés du Gouvernement.

Tout ce qui favorisera le travail, qui permettra à ceux qui travaillent de vivre dignement de leur activité, et qui libèrera l'activité économique sera accompagné par l'U2P :

- l'obtention de meilleurs droits à retraite pour les travailleurs indépendants doit être mise en œuvre ;
- le rapprochement entre le cursus éducatif et la préparation de la vie active, à l'instar du stage de 15 jours en classe de seconde, doit être poursuivi ;
- la simplification radicale des obligations (administratives, sociales, environnementales...) qui pèsent sur les TPE et PME notamment dans le secteur du bâtiment, doit absolument être confirmée ;
- la responsabilité budgétaire, indispensable à la croissance et au maintien d'un bon niveau de protection sociale, doit être engagée ;
- le cap d'un million d'apprentis à l'horizon 2027 doit être maintenu.

En revanche l'U2P alerte sur la volonté gouvernementale de confier à chaque entreprise le soin de négocier les règles les plus appropriées. Une TPE n'est pas armée pour cela et a au contraire besoin de se référer aux règles définies par la branche professionnelle.

De même, si l'on peut souscrire à l'objectif de débureaucratiser la France, les projets de suppression des règles applicables à certaines activités en vue de libérer l'accès à ces professions, nécessiteront de travailler en concertation étroite et de trouver un accord avec les professions concernées.

Enfin l'U2P espère vivement que l'ambition affichée par Gabriel Attal au nom de son gouvernement se traduira aussi par la volonté de réorganiser les règles de la représentativité patronale, de sorte que l'immense majorité des entreprises, celles qui emploient moins de 11 salariés, ne soient plus victimes d'un déni de démocratie sociale au terme duquel les représentants des plus grandes entreprises prennent les décisions au nom de toutes les autres.